

Date de dépôt: 11 octobre 2005

Messagerie

Rapport

de la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport annuel de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan des Services industriels de Genève pour l'année 2004

Rapport de M. Ernest Greiner

Mesdames et
Messieurs les députés,

Présidée par le socialiste Roger Deneys, la Commission de l'énergie a traité le rapport du Conseil d'Etat approuvant le rapport annuel de gestion, les comptes de profits et pertes et le bilan des Services industriels de Genève pour l'année 2004 lors de sa séance du 30 septembre 2005. M. Gérard Riedi a été le procès-verbaliste de la séance; qu'il trouve ici les remerciements pour la qualité et la précision de son travail.

Audition de MM. Raymond Battistella, directeur général des Services industriels, Jean-Gabriel Floro, directeur du service financier et droit, Paul-Alexandre Horta, directeur adjoint

M. Battistella attire l'attention sur une nouvelle forme de rapport liée à l'orientation de l'entreprise vers le développement durable. L'année 2004 correspond à une année record de consommation de gaz et a influencé positivement les comptes.

Au niveau des coûts d'exploitation, les frais continuent à baisser. Un emprunt de 80 millions a été remboursé en 2004. L'endettement se situe à 500 millions. Il y a eu des reports d'investissement (crèches, projets solaires). Cependant, les SIG peuvent faire face à ces gros défis d'investissement.

Le résultat net des comptes consolidés est de 90 millions.

Voici les questions posées par la commission et les réponses apportées par les personnes concernées.

Le taux de couverture pour la caisse de retraite est de 80 %, et il y a eu un engagement de 27 millions des SIG. Alexandre Horta, directeur adjoint.

Actuellement, les SIG versent 51 millions de redevances à l'Etat, la Ville de Genève et les communes, ce qui correspond à un taux supérieur à un impôt calculé sur une personne morale.

L'énergie vitale vert est utilisée à 2 %.

Concernant le recours au Tribunal fédéral contre les SIG, la situation est nouvelle et la question doit encore être réglée entre les différents partenaires.

Au niveau de la conduite de gaz de Satigny à la Plaine, toutes les entreprises concernées, comme notamment Firmenich, n'ont pas encore décidé de s'y brancher.

Ensuite, il faut encore constater que les Services industriels de Genève sont sortis des chiffres rouges depuis quelques années.

La commission passe ensuite au vote. Par 8 oui (2 S, 2 Ve, 2 R, 1 L, 1 AdG) contre zéro non et 1 abstention libérale, la commission accepte l'entrée en matière du projet de loi.

A noter que l'abstention d'un commissaire libéral s'explique par l'application de l'article 24 de la loi portant règlement du Grand Conseil, à savoir le double mandat d'administrateur des SIG et de celui de député.

La commission accepte ensuite le projet de loi dans son ensemble par 8 oui (2 S, 2 Ve, 2 R, 1 L, 1 AdG) contre zéro non et 1 abstention libérale.

C'est pourquoi la commission, à l'unanimité moins une abstention, vous prie, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter le présent projet de loi.

Projet de loi (9597)

approuvant le rapport annuel de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan des Services industriels de Genève pour l'année 2004

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 160, alinéa 1, lettre b, de la constitution genevoise, du 24 mai 1847 ;

vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973 ;

vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève, du 26 avril 2005,

décède ce qui suit :

Art. 1 Gestion

Le rapport annuel de l'organe de révision au conseil d'administration des Services industriels de Genève ainsi que le rapport annuel de gestion des Services industriels de Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2004 sont approuvés.

Art. 2 Compte de résultat consolidé et total du bilan

Le compte de résultat consolidé et le total du bilan pour l'année 2004, présentés conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), anciennement IAS, sont approuvés conformément aux résultats suivants :

	F
a) marge brute d'exploitation	294 140 000
b) résultat consolidé du groupe	90 889 900
c) total du bilan consolidé du groupe	2 061 972 500